SM de la Lauch (Siren : 200089894)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Rouffach
Arrondissement	Thann-Guebwiller
Département	Haut-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	06/08/2019
Date d'effet	06/08/2019

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Jean-Pierre TOUCAS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie - 6 Place Clemenceau
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	68250 ROUFFACH
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	198 576
Densité moyenne	316,08

Périmètres

Nombre total de membres : 38

- Dont 31 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
68	Bergholtz (216800292)	1 111
68	Bergholtzzell (216800300)	448
68	Berrwiller (216800326)	1 229
68	Bollwiller (216800433)	4 082
68	Buhl (216800581)	3 351
68	Eguisheim (216800789)	1 768
68	Feldkirch (216800888)	1 010
68	Guebwiller (216801126)	11 414
68	Gundolsheim (216801167)	728
68	Hartmannswiller (216801225)	649
68	Hattstatt (216801233)	810
68	Issenheim (216801563)	3 462
68	Jungholtz (216801597)	920
68	Lautenbach (216801779)	1 548
68	Lautenbachzell (216801787)	970
68	Linthal (216801886)	618
68	Merxheim (216802033)	1 286
68	Orschwihr (216802504)	1 061
68	Pfaffenheim (216802553)	1 478
68	Raedersheim (216802603)	1 132
68	Rimbach-près-Guebwiller (216802744)	188
68	Rimbachzell (216802769)	200
68	Rouffach (216802876)	4 784
68	Soultz-Haut-Rhin (216803155)	7 204
68	Soultzmatt (216803189)	2 463
68	Staffelfelden (216803213)	4 023
68	Uffholtz (216803429)	1 829
68	Ungersheim (216803437)	2 372
68	Wattwiller (216803593)	1 681
68	Westhalten (216803643)	1 003
68	Wuenheim (216803817)	818

- Dont 6 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
68	CA Colmar Agglomération (246800726)	CA
68	CA Mulhouse Alsace Agglomération (200066009)	CA
68	CC de la Région de Guebwiller (246800569)	CC
68	CC de Thann-Cernay (200036465)	CC

68	CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (246800494)	CC
68	SM de traitement des eaux usées de la région des trois châteaux (256802810)	SM fermé

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement du Haut-Rhin (226800019)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 6

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique *Le syndicat a pour objet d?assurer, à l?échelle d?un bassin versant délimité en annexe 1, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d?eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Dans cette perspective, le présent syndicat doit permettre à ses membres de mutualiser leurs moyens et leurs compétences et ainsi a la charge de mener, réaliser ou faire réaliser, à l?intérieur de son périmètre défini en annexe 1, l?étude, l?exécution et l?exploitation de tous travaux actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d?intérêt général ou d?urgence, dans le cadre du schéma d?aménagement et de gestion des eaux s?il existe, et visant : Au profit de ses membres exerçant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (communauté de communes et d?agglomération) - L?aménagement d?un bassin ou d?une fraction de bassin hydrographique* A la carte : La compétence a été conservée par : CC Thann-Cernay, Communauté d'Agglomération de Colmar, Communauté de Communes du Pays de ROUFFACH, CA Mulhouse Alsace Agglomération, DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER Par substitution
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau *Le syndicat a pour objet d?assurer, à l?échelle d?un bassin versant délimité en annexe 1, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d?eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Dans cette perspective, le présent syndicat doit permettre à ses membres de mutualiser leurs moyens et leurs compétences et ainsi a la charge de mener, réaliser ou faire réaliser, à l?intérieur de son périmètre défini en annexe 1, l?étude, l?exécution et l?exploitation de tous travaux actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d?intérêt général ou d?urgence, dans le cadre du schéma d?aménagement et de gestion des eaux s?il existe, et visant : Au profit de ses membres exerçant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (communauté de communes et d?agglomération) - L?entretien et aménagement d?un cours d?eau, canal, lac ou plan d?eau* A la carte : La compétence a été conservée par : CC Thann-Cernay, Communauté d'Agglomération de Colmar, Communauté de Communes du Pays de ROUFFACH, CA Mulhouse Alsace Agglomération, DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER Par substitution
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer *Le syndicat a pour objet d?assurer, à l?échelle d?un bassin versant délimité en annexe 1, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d?eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Dans cette perspective, le présent syndicat doit permettre à ses membres de mutualiser leurs moyens et leurs compétences et ainsi a la charge de mener, réaliser ou faire réaliser, à l?intérieur de son périmètre défini en annexe 1, l?étude, l?exécution et l?exploitation de tous travaux actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d?intérêt général ou d?urgence, dans le cadre du schéma d?aménagement et de gestion des eaux s?il existe, et visant : Au profit de ses membres exerçant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (communauté de*

communes et d?agglomération) - La défense contre les inondations

A la carte : La compétence a été conservée par : CC Thann-Cernay, Communauté d'Agglomération de Colmar, Communauté de Communes du Pays de ROUFFACH, CA Mulhouse Alsace Agglomération, DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER

Par substitution

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

Le syndicat a pour objet d?assurer, à l?échelle d?un bassin versant délimité en annexe 1, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d?eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Dans cette perspective, le présent syndicat doit permettre à ses membres de mutualiser leurs moyens et leurs compétences et ainsi a la charge de mener, réaliser ou faire réaliser, à l?intérieur de son périmètre défini en annexe 1, l?étude, l?exécution et l?exploitation de tous travaux actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d?intérêt général ou d?urgence, dans le cadre du schéma d?aménagement et de gestion des eaux s?il existe, et visant : Au profit de ses membres exerçant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (communauté de communes et d?agglomération) - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

A la carte : La compétence a été conservée par : DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, CC Thann-Cernay, Communauté d'Agglomération de Colmar, Communauté de Communes du Pays de ROUFFACH, CA Mulhouse Alsace Agglomération, Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER

Par substitution

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

Le syndicat a pour objet d?assurer, à l?échelle d?un bassin versant délimité en annexe 1, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d?eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Dans cette perspective, le présent syndicat doit permettre à ses membres de mutualiser leurs moyens et leurs compétences et ainsi a la charge de mener, réaliser ou faire réaliser, à l?intérieur de son périmètre défini en annexe 1, l?étude, l?exécution et l?exploitation de tous travaux actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d?intérêt général ou d?urgence, dans le cadre du schéma d?aménagement et de gestion des eaux s?il existe, et visant : Au profit de l?ensemble de ses membres qui exercent ces compétences (directement sur le fondement de l?article L. 211-7 du code de l?environnement pour les communes et le département ou par transfert de leur membres pour les EPCI, dans les conditions définies par ce transfert) : - La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l?érosion des sols,

A la carte : La compétence a été conservée par : DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, CC Thann-Cernay, Communauté d'Agglomération de Colmar, Communauté de Communes du Pays de ROUFFACH, CA Mulhouse Alsace Agglomération, Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER

Par substitution

- Autres actions environnementales

Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Le syndicat doit permettre à ses membres de mutualiser leurs moyens et leurs compétences et ainsi a la charge de mener, réaliser ou faire réaliser, à l?intérieur de son périmètre défini en annexe 1, l?étude, l?exécution et l?exploitation de tous travaux, actions ouvrages ou installations présentant un caractère d?intérêt général ou d?urgence dans le cadre du schéma d?aménagement et de gestion des eaux s?il existeLe syndicat a pour objet d?assurer, à l?échelle d?un bassin versant délimité en annexe 1, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d?eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Dans cette perspective, le présent syndicat doit permettre à ses membres de mutualiser leurs moyens et leurs compétences et ainsi a la charge de mener, réaliser ou faire réaliser, à l?intérieur de son périmètre défini en annexe 1, l?étude, l?exécution et l?exploitation de tous travaux actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d?intérêt général ou d?urgence, dans le cadre du schéma d?aménagement et de gestion des eaux s?il existe, et visant : Au profit de l?ensemble de ses membres qui exercent ces compétences (directement sur le fondement de l?article L. 211-7 du code de l?environnement pour les communes et le département ou par transfert de leur membres pour les EPCI, dans les conditions définies par ce transfert) : - la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ; - l?exploitation, l?entretien et l?aménagement d?ouvrages hydrauliques existants ; - la mise en place et l?exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; - l?animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

A la carte : La compétence a été conservée par : Wuenheim, Hattstatt, Merxheim, Soultz-Haut-Rhin, Berrwiller, Bergholtz, Rimbachzell, Bergholtzzell, Wattwiller, Eguisheim, Raedersheim, Linthal, Staffelfelden, Rouffach, Uffholtz, Orschwihr, Gundolsheim, Soultzmatt, Westhalten, Hartmannswiller, Pfaffenheim, Lautenbachzell, Ungersheim, Feldkirch, Buhl, Guebwiller, DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, Bollwiller, Issenheim, Rimbach-près-Guebwiller, Jungholtz, Syndicat mixte de traitement des eaux usées de la région des trois chateaux, Lautenbach
Par substitution

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
68	Rivières de Haute-Alsace (200076040)	SM ouvert	786 340

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)